

**Association
HANDYN'ACTION**

**1461, avenue du Cateau
Park Services
59400 CAMBRAI**

**COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

S.A.R.L F2B - Audit BARON BOUDOUL
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
S.A.R.L au capital de 250.000. F
27, rue l'Abbé Lemire
59700 MARCQ EN BAROEUL

Tél. 03.20.06.03.40
E-Mail : secretariat@a2b-audit.fr

—
R.C.S. B 400.327.433.

HANDYN'ACTION

**1461, avenue du Cateau
Park Services
59400 CAMBRAI**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2011**

HANDYN'ACTION

1461, avenue du Cateau
Park Services
59400 CAMBRAI

<p>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011</p>
--

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association « Handyn'action » ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1°) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



2°) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-09 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre association constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges tels que décrits dans la note 2.2.2.1 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ;
- Conformément à la possibilité qui lui est offerte par l'article L.123-13 du code de commerce, l'association a choisi d'inscrire au bilan, sous forme de provision, le montant correspondant à ses engagements de retraite. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à mesurer les hypothèses retenues et à apprécier la méthodologie appliquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3°) VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marcq en Baroeul, le 06 juin 2012

S.A.R.L. F2B AUDIT BARON BOUDOUL



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Boudoul".

Jean-Philippe BOUDOUL

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste de la Cour d'Appel de Douai

Bilan

Handyn'Action Association

Au : 31/12/2011

EUR

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	7 622	7 622
	Ecarts de réévaluation		
Fonds associatifs	Réserves	766 110	766 110
	Report à nouveau	(43 910)	
	Résultat de l'exercice	(81 060)	(43 910)
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
Autres fonds associatifs	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	11 785	17 784
	Provisions réglementées	71 481	71 481
	Droits des propriétaires (commodat)		
Total		732 028	819 088
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	40 000	40 000
	Provisions pour charges	21 600	22 904
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	29 820	29 820
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
	Total	91 420	92 725
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		6
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 967	57 866
	Dettes fiscales et sociales	175 821	186 648
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 977	719
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	30 446	38 057	
Total		242 212	283 299
Ecart de conversion passif			
Total du passif		1 065 661	1 195 112
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	242 212	283 299
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs		6
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur les legs acceptés		
	Autres		

Comptabilité tenue en euros



Compte de résultat

Handyn'Action Association

Période de l'exercice 01/01/2011 31/12/2011

Période de l'exercice précédent 01/01/2010 31/12/2010

EUR

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	<ul style="list-style-type: none"> Biens Services liés à des financements réglementaires Autres services 		
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Subventions d'exploitation	1 498 448	1 480 208
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	46 261	13 830
	Cotisations		
Autres produits (1)	5	1 497	
Total des produits d'exploitation	I 1 544 715	1 495 535	
Charges d'exploitation	Marchandises		
	<ul style="list-style-type: none"> Achats Variation de stocks 		
	Matières premières et autres approvisionnements		
	<ul style="list-style-type: none"> Achats Variation de stocks 	24 449	32 103
	Autres achats et charges externes (2)	(709)	(531)
	Impôts, taxes et versements assimilés	292 060	301 851
	Salaires et traitements	110 819	97 187
	Charges sociales	814 279	780 140
	<ul style="list-style-type: none"> - sur immobilisations 	318 058	295 289
	<ul style="list-style-type: none"> amortissements provisions 	38 614	31 528
	Dotations d'exploitation		
	<ul style="list-style-type: none"> - sur actif circulant - pour risques et charges 	1 458	5 960
	Subventions accordées par l'association		
Autres charges	91	270	
Total des charges d'exploitation	II 1 599 120	1 543 800	
Résultat d'exploitation	(I-II) (54 405)	(48 264)	
Over-commun	Excédents ou déficits transférés	III	
	Déficits ou excédents transférés	IV	
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 622	1 176
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 178	3 691
Total des produits financiers	V 7 800	4 867	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		9
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	VI	9	
Résultat financier	(V-VI) 7 800	4 858	
Résultat courant avant impôt	(I-II+III-IV+V-VI) (46 604)	(43 406)	
Renvois	(1) Dont : Dons		
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	(2) Y compris redevances de crédit-bail		
<ul style="list-style-type: none"> mobilier immobilier 	37 229	35 790	

Comptabilité tenue en euros



Compte de résultat (suite)

Handyn'Action Association

Période de l'exercice 01/01/2011 31/12/2011

Période de l'exercice précédent 01/01/2010 31/12/2010

EUR

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestions		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 999	215
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	5 999	215
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestions	38 196	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	38 196	
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		(32 197)	215
	Participations des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII	2 258	719
	Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII	1 558 515	1 500 618
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	1 639 575	1 544 529
	Excédent ou déficit (XIII-XIV)	(81 060)	(43 910)
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Charges			
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Personnel bénévole		

Comptabilité tenue en euros



1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est à signaler au cours de l'exercice.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau joint.

2.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau joint.

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Principaux mouvements

- Investissements de l'exercice pour 2 136 €.

2.1.3.2 Méthode d'amortissement

Type d'im mobili sa ti ons	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.



2.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-Bail
Installations et agencements	53 870	
Matériel de bureau et informatique	8 409	
Mobilier de bureau	2 218	
Total	64 497	

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	6 à 8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans

2.1.4.3 Crédit bail

	Terrains	Constructions	Installations matériel	Autres	Total
Valeur d'origine				146 342	146 342
Amortissements :					
Cumuls exercice antérieur				23 655	23 655
Dotation de l'exercice				29 103	29 103
TOTAL	-	-	-	52 758	52 758

2.1.5 Evaluation des stocks

Les stocks de fournitures de bureau sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Le coût d'achat est composé du prix d'achat et des frais accessoires.



2.1.6 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres	46 232	46 232	
Charges constatées d'avance	11 749	11 749	
TOTAL	57 981	57 981	-
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

2.1.7 Produits à recevoir

• Remboursement formations	22 150
• Cession de petits matériels	126
• Solde des subventions 2011	17 400
	39 676

2.1.8 Valeurs mobilières de placement

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus value latente	Moins value latente
Ecureuils	705 497	710 978	5 482	

2.1.9 Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice ne concernent que des charges d'exploitation.



2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 622,45			7 622,45
Valeur du patrimoine intégré				-
Fonds statutaires				-
Apports sans droit de reprise				-
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				-
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme	17 784,68		5 999,39	11 785,29
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				-
Réserves				-
Réserves indisponibles				-
Réserves statutaires ou contractuelles				-
Réserves réglementées				-
Autres réserves ⁽²⁾	766 110,44			766 110,44

⁽²⁾ Dont réserve pour projet associatif



2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Evaluation des provisions pour risques et charges

- Provision pour risques suite à un litige prud'homal en cours à la clôture de l'exercice.

Compte tenu des éléments en sa possession et après concertation avec ses conseils juridiques, le conseil d'administration a estimé que le risque maximum concernant ce litige pouvait être estimé à 40.000 €.

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Engagements retraite	Provision né	Non provision né	Total ⁽¹⁾
I. D. R.	21 600		21 600
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

L'association n'applique pas de convention collective. L'indemnité de départ à la retraite a été calculée conformément aux règles de l'indemnité légale.

Le montant des droits acquis par les autres salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 21 600 €. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et de table de mortalité) d'un taux d'évolution des rémunérations de 1.5 % et d'une actualisation au taux de 2.5 %.



2.2.4 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 968	32 968		
Dettes fiscales et sociales	175 821	175 821		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 978	2 978		
Produits constatés d'avance	30 446	30 446		
TOTAL	242 213	242 213	-	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

2.2.5 Charges à payer

- Fournisseurs factures non parvenues pour un montant total de 12 858 €,
- Charges de personnel pour un montant de 96 030 €.



3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Subventions	1 498 448
Reprises sur provisions	2 763
Transferts de charges	43 498
Autres produits	6
Total	1 544 715

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarie	Personnel mis à disposition
Employés	34	
Cadres	1	
-		
TOTAL	35	-



4 Autres informations

4.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas fournie car elle aboutirait à communiquer des rémunérations individuelles.

4.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	CAC 1
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5 262
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires totaux	5 262

4.3 Informations concernant le Droit Individuel à la Formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	445
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	2 253



4.4 Engagements hors bilan

4.4.1 Crédit bail

RETRAITEMENTS DE CREDITS-BAILS					
	Terrains	Constructions	Installations matériel et outillage	Autres	Total
<i>Valeur d'origine</i>				146 342	146 342
<i>Amortissements</i>					
- cumuls exercices antérieurs				23 655	23 655
- dotation de l'exercice				29 103	29 103
<i>sous-total</i>				52 758	52 758
<i>Redevances payées</i>					
- cumuls exercices antérieurs				60 386	60 386
- exercice				35 618	35 618
<i>sous-total</i>				96 004	96 004
<i>Redevances restant à payer</i>					
- à un an au plus				35 618	35 618
- à cinq ans au plus				67 558	67 558
- à plus de cinq ans					
<i>sous-total</i>				103 176	103 176
<i>Valeur résiduelle</i>					
- à un an au plus					
- à plus d'1 an et 5 ans au plus				1 522	1 522
- à plus de cinq ans					
<i>sous-total</i>				1 522	1 522
Montant pris en charge dans l'exercice				35 618	35 618



S.A.R.L F2B - Audit BARON BOUDOUL

Société de Commissariat aux Comptes

S.A.R.L au capital de 250.000. F

27 rue l'abbé Lemire

59700 Marcq en Baroeul

Tél. 03.20.06.03.40

E-Mail : secretariat@a2b-audit.fr

—
R.C.S. B 400.327.433.

HANDYN'ACTION

1461, avenue du Cateau

Park Services

59400 CAMBRAI

RAPPORT SPECIAL

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2011

HANDYN'ACTION
1461, avenue du Cateau
Park Services
59400 CAMBRAI

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Marcq en Baroeul, le 06 juin 2012

Le commissaire aux comptes
S.A.R.L F2B AUDIT BARON BOUDOUL



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J.P. Boudoul".

J.P. BOUDOUL
Commissaire aux Comptes